



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de l'enseignement de la technologie en 6e

Question écrite n° 7309

Texte de la question

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet de l'enseignement de la technologie au collège. L'enseignement de la technologie permet aux collégiens de découvrir des disciplines très variées comme la robotique, l'informatique, le numérique etc. Cet enseignement permet de les préparer aux métiers d'aujourd'hui et de demain, de plus en plus axés sur les nouvelles technologies. La suppression de l'enseignement de technologie en classe de sixième à partir de la rentrée scolaire a cependant été annoncée le 12 janvier 2023, afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un soutien en français et en mathématiques, au risque de créer une rupture entre son enseignement en primaire puis dès la 5e. Ainsi, elle lui demande quelles compensations sont prévues au sein des niveaux supérieurs afin que cette matière soit de nouveau valorisée.

Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. Ainsi à la rentrée 2023, tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits » (arrêté du 7 avril 2023 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège), avec la volonté de ne pas allonger les 26 heures de classe des élèves. Une consultation nationale sur le projet de programme de sciences et technologie au cycle 3 est engagée depuis le 14 avril 2023 afin d'associer les personnels au processus d'élaboration des nouveaux programmes en tenant compte de la réduction horaire en 6e. La réduction de l'horaire en 6e ne signifie pas la suppression de l'enseignement de la technologie au collège. Au contraire, il s'agit de faire en sorte que cette discipline soit revalorisée de manière à ce qu'elle puisse susciter des vocations. A cette fin, le 7 avril 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a saisi le conseil supérieur des programmes pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e. Cette saisine vise qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur, pour la voie professionnelle y compris dans l'équilibre entre filles et garçons. Le programme de technologie renouvelé au cycle 4 sera ainsi mieux ancré dans un environnement numérique et technologique en forte évolution, développera chez les élèves la maîtrise de compétences manuelles et techniques, contribuera au projet de formation de tous les élèves et participera pleinement aux compétences du XXIe siècle que chaque collégien doit acquérir.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7309

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3487

Réponse publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4657